
ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCÈS DE FREDY ALBERTO VILLANUEVA

Dossier : 141740

À l'honorable André Perreault
Juge à la Cour du Québec
Es qualités de coroner *ad hoc*

REPRÉSENTATIONS ÉCRITES PARTIE 2

DE JEAN-LOUP LAPOINTE, STÉPHANIE PILOTTE, VILLE DE MONTRÉAL ET FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

PARTIES INTÉRESSÉES :

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Ville de Montréal

M. Jean-Loup Lapointe

Mme Stéphanie Pilotte

M. Dany Gilberto Villanueva Madrid

Mme Lilian Maribel Madrid

M. Jeffrey Sagor Metellus

M. Denis Meas

M. Jonathan Senatus

M. Anthony Yerwood Clavasquin

Fraternité des policiers et policières de Montréal

Coalition contre la répression et les abus policiers

Mouvement Solidarité Montréal-Nord

La famille Villanueva

REPRÉSENTÉES PAR :

M^e François Brière

M^e Pierre-Yves Boisvert
M^e Isabelle Massé

M^e Pierre-E. Dupras

M^e Gérald Soulière

M^e Günar Dubé

M^e Peter Georges-Louis

M^e Alain Arsenault

M^e René St-Léger

M^e Jacky-Éric Salvant

M^e Jacky-Éric Salvant

M^e Michael Stober

M. Alexandre Popovic

M. François Bérard

M^e Pier Bélisle

Introduction

Suite aux événements des 9 et 10 août 2008, le SPVM a mis en place plusieurs mesures qui ont été présentées au coroner Perreault dans le « Résumé des réalisations », pièce C-355. Les auditions de l'enquête publique ont été suivies par des représentants du SPVM qui avaient pour mandat de répondre aux diverses demandes du coroner.

Bilan des réalisations

Tout comme le « Résumé des réalisations » d'octobre 2010 le spécifiait, le SPVM tente constamment de s'améliorer et de revoir ses façons de faire. Plusieurs projets, programmes et formations ont été mis en place avant et après les événements d'août 2008 et le Service compte bien poursuivre dans la même lignée.

Engagements du SPVM

Dans un même ordre d'idées, le SPVM s'engage à poursuivre son développement autant au niveau de ses processus administratifs, qu'opérationnels. Que ce soit suite à un événement majeur ou suite à une enquête du coroner, nous avons à cœur notre mission. Le SPVM s'est donné comme objectif d'être agile et nous considérons tout ce qui peut aider à nous améliorer.

La mission du SPVM et les lois s'y rattachant imposent aux policiers plusieurs devoirs et leur accordent également certains pouvoirs. Ceux-ci peuvent, entre autres, amener un policier à utiliser son arme à feu pour défendre sa vie ou celle d'autrui. Lorsque cela arrive, nous désirons comprendre la situation

Dans l'optique d'une amélioration continue de nos façons de faire, le Service s'engage à poursuivre ses efforts pour développer ses pratiques policières.

Dans cette perspective, nous désirons informer le coroner que :

1. Si le coroner songe à recommander au SPVM de revoir **la formation de ses policiers**, lorsqu'ils sont confrontés à plusieurs belligérants, le SPVM a un service de formation continue qui s'assurera de poursuivre les activités suivantes:
 - o Les activités dirigées par les coachs de la communauté de pratique et de coaching en usage judiciaire de la force (CdPCUJF).

- Les Formations dispensées :
 - Travail en milieu d'attroupement :
 - Ce thème fut abordé en novembre 2008
 - Induction aux manœuvres sécuritaires dans un contexte d'attroupement à potentiel hostile.
 - Formation de 12 coachs en regard de l'éthique appliquée à l'usage de la force :
 - Réalisé en mai 2009
 - Intégration de l'éthique comme enjeu identitaire au centre des rétroactions en matière de recours à la force. (coachs du PDQ 39 présents)
 - Études de cas éthiques liés à l'usage de la force :
 - Juin 2009 à ce jour
 - 8 Rétroactions de cas vécus présentés aux coachs ayant suivi la formation d'éthique appliquée au recours à la force.
2. Si le coroner songe à recommander au SPVM de se munir d'un système de Géo localisation de son personnel policier lors d'opérations policières, le SPVM l'informe que :
- L'intégration du dispositif GPS au niveau des équipements est à venir;
 - A. **PTM** (poste de travail mobile- « *Lap Top* ») – Système GPS existant déjà dans l'équipement en place (lap top), il ne reste que la partie du **logiciel** à développer et qui sera terminée en 2011.
 - B. **W.T.** (radio portatif) – Ce projet est complémentaire à celui des PTM et son implantation est présentement à l'étude.
3. La question de l'établissement d'une grille décisionnelle afin de guider les policiers pour la demande de renforts a été abordée à l'enquête. M. Poulin, de l'ÉNPQ, semblait estimer que ça pourrait être une bonne idée. Le SPVM, pour sa part, croit difficilement réalisable de mettre une telle grille en place. Le jugement des policiers est un élément important lors des interventions policières et aucun outil n'est en mesure de le remplacer. La preuve démontre que l'événement tragique de Montréal-Nord s'est déroulé très rapidement et que de nombreuses décisions ont dû être prises par les

policiers impliqués en quelques secondes, parfois en quelques millisecondes. Les policiers du SPVM sont formés par l'ÉNPQ; cette formation est remise à jour continuellement. Les policiers du SPVM sont impliqués annuellement dans des centaines de milliers d'interventions. Dans la très grande majorité des cas, les policiers interviennent en nombres suffisants. Le SPVM estime que la règle actuelle en matière de demande de renforts est la bonne et qu'elle est suffisante: tout policier peut demander du renfort quand il estime se trouver dans une situation qui le justifie.

4. Si le coroner songe à recommander au SPVM de revoir son mode de fonctionnement en matière d'événement majeur et d'enquête indépendante (MF 241), le SPVM croit pertinent de se pencher sur ce document complexe afin d'en simplifier l'usage et de clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs. D'ailleurs, en ce sens, le SPVM est dans une démarche de revoir l'ensemble de son manuel mode de fonctionnement, exercice qui s'inscrit dans une démarche de révision continue et planifiée.

5. La question de la création au Québec d'une obligation pour les policiers d'écrire un rapport à chaque fois qu'ils sortent leur arme de l'étui dans le cadre d'une opération policière a été discutée à l'enquête. L'expérience ontarienne à cet égard a été discutée. Le SPVM ne croit pas que cette obligation pourrait avoir quelque impact que ce soit sur la protection de la vie humaine. Un tel rapport, par contre, aurait pour effet d'augmenter significativement les tâches administratives des policiers. Mais surtout, une telle obligation pourrait décourager les policiers de sortir leur arme et ainsi retarder la sortie de celle-ci même dans des situations qui le justifient, ce qui manifestement mettrait davantage leur vie et celle d'autres personnes en danger. La formation des policiers et les exercices pratiques auxquels ils sont soumis nous paraissent être les meilleurs moyens d'outiller les agents pour faire face convenablement aux situations qui demandent l'utilisation de l'arme à feu.

Par ailleurs, l'ensemble des parties à l'origine de ce texte font au coroner les recommandations suivantes :

- Conformément aux recommandations soutenues par messieurs Poulin et Van Houtte, nous suggérons au coroner de recommander aux autorités appropriées de faire une campagne de sensibilisation auprès des citoyens en général, et plus particulièrement auprès des jeunes, pour faire savoir qu'on n'intervient jamais dans une opération policière en cours. Le citoyen peut photographier, enregistrer ou filmer l'événement. L'action policière est soumise au Québec à de nombreux mécanismes de contrôle. Le citoyen qui interfère avec une opération policière en cours met sa propre sécurité et celle des autres inutilement à risque.
- Nous suggérons au coroner de recommander aux autorités appropriées une campagne de sensibilisation auprès des citoyens afin d'aider ceux-ci à mieux comprendre la réalité policière. Un bon citoyen peut de bonne foi et avec les meilleures intentions faire un geste en certaines circonstances qui, une fois interprété par les policiers selon leur formation et leur réalité propres, pourrait être perçu comme un indice de menace.
- Nous suggérons finalement de recommander à l'ÉNPQ de concevoir une formation pour les policiers quant aux techniques de défense pour un policier attaqué par plusieurs personnes alors qu'il est au sol en train d'essayer de contrôler un suspect récalcitrant.